



Fiche de renseignements annuelle Animation extrascolaire CCMC 2019

NOM et Prénom du jeune :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal et Commune :

RESPONSABLES LEGAUX

	PERE	MERE	AUTRE REPRESENTANT LEGAL
Nom marital			
Nom de jeune fille			
Prénom			
Autorité parentale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Téléphone travail et Poste			
Courriel			
Profession			
Adresse si différente de celle de l'enfant			

ASSURANCE DU JEUNE

Responsabilité civile : oui non

Individuelle accident : oui non

Compagnie d'assurance :

Numéro de police :

Numéro de sécurité sociale :

Renseignements particuliers

.....
.....

SUIVI SANITAIRE DE L'ENFANT

Médecin traitant : Nom-Prénom :

N° de téléphone :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence aux activités? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les médicaments correspondants.



Vaccinations (se référer au carnet de santé ou fournir un certificat médical attestant que l'enfant est à jour dans ces vaccinations obligatoires)

Vaccins obligatoires	oui	non	Date derniers rappels	Vaccins recommandés	dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				coqueluche	
				BCG	

Allergies : asthme oui non alimentaires oui non médicamenteuses oui non

Conduite à tenir en cas d'allergie :

.....
.....

Difficultés de santé (maladie, accident, crises, opération...) et précautions à prendre:

.....
.....

Informations complémentaires

Votre enfant porte-t-il : des lentilles oui non des prothèses auditives oui non
des lunettes oui non un appareil dentaire oui non

A-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur, Madame¹ **responsable légal** de Mademoiselle, Monsieur ; **autorise mon enfant à**²:

- participer à l'ensemble des animations organisées dans le cadre des accueils de Loisirs sans Hébergement mis en place par la CCMC³.
- prendre des transports en commun dans le cadre de certaines activités.

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise également l'équipe d'animation à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de mon enfant (appel des secours, traitement médical, hospitalisation).

Fait à , le

Signature des parents avec la mention obligatoire « lu et approuvé ».

¹ Rayer la mention inutile

² Rayer les mentions inutiles

³ Communauté de Communes de la Moivre à la Coole



Règlement intérieur Multi Activités CCMC

Article 1 : Organisation de la structure

La communauté de Communes de la Moivre à la Coole met en place un accueil de loisirs multi sites pour les enfants et les jeunes du territoire.

Un programme d'animation « à la carte » est diffusé auprès des familles pour chaque période de vacances scolaires. Chacun est libre de s'inscrire aux activités de son choix. Le lieu de l'animation varie en fonction de la nature de celle-ci.

Seuls les enfants inscrits pourront y participer.

Article 2 : L'équipe d'animation.

Elle se compose d'un directeur BAFD et d'une animatrice BAFA (avec la présence ponctuelle d'animateurs stagiaires BAFA).

Article 3 : Comment s'inscrire ?

Pour chaque période de vacances scolaires, les jeunes recevront un planning d'activités avec bulletin d'inscription. Pour s'inscrire, ils devront rapporter celui-ci complété aux dates qui seront définies. Les jeunes qui voudront participer devront impérativement remplir cette fiche de renseignements annuelle. Dans le cas contraire, ils devront accomplir cette formalité dans les plus brefs délais s'ils veulent valider leur inscription aux vacances.

Article 4 : Les tarifs - facturation

Le coût de chaque activité sera notifié sur les fiches d'inscription pour chaque période concernée. Les tarifs votés par la CCMC, pourront s'échelonner de 1 à 10 euros la demi-journée.

Toute inscription vaut engagement de paiement s'il y ait présence effective.

Les règlements s'effectuent de préférence avant les animations ou durant les animations au plus tard.

En cas d'impayés sur les prestations réalisées par Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, le président de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès aux services proposés par la CCMC.

Article 5 : Les déplacements

Pour les sorties extérieures au territoire, la CCMC met en place un système de covoiturage assuré par les parents disponibles.

Les parents refusant que leur enfant prenne part au covoiturage (cf autorisation fiche d'inscription) devront eux-mêmes le déposer sur le lieu de l'animation en question.

Article 6 : Sanitaire

En cas de changement sanitaire du jeune, les parents doivent avertir l'animatrice par mesure de prévention et dans le but de protéger le jeune concerné.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sauf pour des enfants nécessitant un traitement particulier. Il convient alors de fournir une ordonnance. Ces médicaments seront remis à l'équipe d'animation dans leur emballage d'origine.



Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de la CCMC débute au moment où l'enfant pénètre dans l'enceinte du lieu de l'activité. Elle cesse dès que l'enfant a quitté le lieu de l'activité.

A la sortie, l'enfant ne peut partir qu'en compagnie d'un des parents ou d'une personne habilitée par écrit à venir le chercher.

Si les parents souhaitent que leur enfant parte seul, ils doivent le préciser sur la fiche d'inscription relative à la période de vacances concernées.

Dans le cas où l'enfant non autorisé par ses parents à repartir seul le soir viendrait à rester à l'Accueil de loisirs au-delà de l'heure de fermeture, il serait remis à la Gendarmerie afin d'y attendre la venue de ses parents.

A titre d'information, les familles peuvent souscrire à une assurance des personnes.

Article 8 : Engagement des familles.

Les jeunes qui viennent aux Multi activités s'engagent à respecter :

- les horaires et l'organisation du centre,
- les dates d'inscription aux plannings d'activités et de prévenir le plus tôt possible en cas de désistement.
- les locaux et son matériel : en cas de détérioration volontaire des locaux et leur matériel, les parents du jeune concerné seront tenus responsables et devront réparation.
- aucune violence physique ni verbale n'est tolérée dans l'enceinte de nos locaux. En cas d'infraction, le jeune est convoqué avec ses parents pour répondre de ses actes.

Article 9 : Les engagements de la structure

La structure s'engage :

- à assurer une sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur
- à prévenir le plus rapidement de tous changements. (Horaires, lieux, activités...)
- à être à l'écoute des jeunes et de leurs parents.
- à respecter le secret professionnel et à ne pas divulguer des informations privées sur les familles.

Signature du jeune :

Signature des parents :

Mention « lu et approuvé » obligatoire

Mention « lu et approuvé » obligatoire